

ASSEMBLÉE NATIONALE8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 256

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 000 000	0
Protection maladie	0	1 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Carte vitale biométrique	0	0
Accès aux soins et à la prévention des bénéficiaires de l'aide médicale de santé publique	0	0
Expérimentation du contrat d'engagement de service public (CESP) ouvert aux étudiants en orthophonie sur trois ans	0	0
Dotation exceptionnelle à l'Établissement Français du Sang	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros de l'action 02 – Aide médicale de l'État du programme 83 – Protection maladie vers l'action 12 – Santé des populations 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins.

Amendement d'appel.

13 départements en France ne comptent aucun gynécologue.

Entre 2007 et 2020, la France a perdu 52,5 % de ses gynécologues, soit 1 022 médecins.

Dans les zones rurales définies comme peu denses ou très peu denses par l'INSEE, on compte 2,6 gynécologues médicaux pour 100 000 femmes en âge de consulter.

Le cri d'alarme de nos territoires doit être entendu. Si entre 1984 et 2003, la formation des gynécologues médicaux a été interrompue, pour s'uniformiser avec les autres pays européens qui ne reconnaissent pas cette profession, il convient d'ouvrir davantage le nombre de postes de gynécologues en France.

Seuls 75 postes en gynécologie sont ouverts chaque année. 75 postes annuels au regard des 1 022 médecins qui sont partis à la retraite en 2007 et 2020, c'est largement insuffisant.

Il convient dès lors d'augmenter dès maintenant ce quota puisque six années sont nécessaires pour la formation des gynécologues. La santé des femmes en dépend !